

## **GATINEAU : UN EXEMPLE DU MODÈLE QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT**

**Caroline Andrew et Guy Chiasson**

### **Note sur l'auteur :**

**Caroline Andrew** est politologue, professeure à l'École d'études politiques et doyenne de la Faculté des sciences sociales à l'Université d'Ottawa. Elle est chercheure associée au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT)

**Guy Chiasson** est politologue au Département de travail social et des sciences sociales à l'Université du Québec en Outaouais. Il est membre régulier à la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), directeur de l'axe gouvernance et politiques publiques au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) et membre associé au Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS).

### **CRDC**

**Chaire de recherche en**

**développement des**

**collectivités**

### **CRDT-UQO**

**Centre de recherche**

**Sur le développement**

**territorial**

ISBN :2-89251-223-9

Septembre 2004

\* Texte présenté au Colloque international Territoires et Fonctions, Rimouski, mai 2003.



## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>LA CHARTE DU PATRIMOINE GATINOIS .....</b>	<b>7</b>
<b>LE MOUVEMENT DES FEMMES ET LA VILLE DE GATINEAU .....</b>	<b>9</b>
<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>16</b>

**Ce texte se veut une réflexion sur la participation des villes et tout particulièrement des pouvoirs publics urbains au modèle québécois de développement. De façon plus précise, nous nous pencherons sur le cas de la nouvelle ville de Gatineau créée en 2002 à même la fusion de cinq municipalités de l'Outaouais, soit Gatineau, Hull, Aylmer, Buckingham et Masson-Angers (Gilbert, 2001). Nous tenterons de déterminer si l'expérience de Gatineau s'inscrit dans la foulée du modèle québécois de développement.**

## **INTRODUCTION**

Parler du modèle québécois de développement suggère que les pratiques de développement trouvent une certaine cohérence à l'échelle de la société québécoise (Lévesque, 2001). On a longtemps pensé que cette cohérence se situait dans une intervention inégalée en Amérique du Nord des appareils de l'État – la Société générale de financement (SGF), la Caisse de Dépôt et Placement (CDP), Rexfor, Hydro-Québec etc. – et des grands acteurs socio-économiques (syndicats nationaux et grandes coopératives) dans les secteurs névralgiques de l'économie québécoise (Bélanger, 1995).

La place de ces grands acteurs collectifs qui ont pour la plupart trouvé leur vocation et enracinement dans la Révolution tranquille est actuellement remise en question par la « réingénierie » du présent gouvernement libéral. Pour certains auteurs (Paquet, 1999; Migué, 1999), le modèle étatiste et centralisateur de la Révolution tranquille demeure trop présent dans les pratiques québécoises actuelles de développement. Cependant, bien d'autres travaux de recherche contemporains contestent cette lecture réductrice qui limite le modèle québécois à celui de la Révolution tranquille. Les travaux de Jean-Pierre Dupuis (1998), tout comme ceux d'Omar Aktouf et al. (1995) montrent comment les racines du modèle québécois remontent beaucoup plus loin que le milieu du 20<sup>ième</sup> siècle, laissant entendre que le modèle québécois de la Révolution tranquille est une phase particulière, une composante d'un modèle plus vaste. Dans un même ordre d'idées, d'autres (Lévesque, Bourque et Vaillancourt, 1999 ; Bourque, 2000 ; Lévesque, 2001 ; Proulx, 2000 ; Vaillancourt et Favreau, 2000) mettent de l'avant que loin d'être resté stagnant depuis la Révolution tranquille, le modèle québécois a su se renouveler pour épouser une logique et des pratiques de développement innovatrices. Ce renouvellement

du modèle s'inscrit tant au niveau des acteurs de développement que de ses logiques d'action.

Comme le rappellent deux survols récents de la littérature (Montpetit, 2003; Laforest, 2003) les acteurs de la société civile s'avèrent aujourd'hui incontournables dans la définition du modèle québécois : le rôle central qui était imparti à l'État dans le modèle de la Révolution tranquille est remis en question au profit d'acteurs provenant de la société civile (Favreau et Laville, 1997). Désormais, la participation de la société civile québécoise se fait dans plusieurs secteurs d'activité incluant les secteurs privé (Bourque, 2000), associatif et communautaire (Laforest, 2001). Cette participation prend la forme d'un partenariat public - société civile structuré par l'État. Les travaux de Comeau et al. (2001), par exemple, présentent plusieurs *filières* (économie sociale, développement local, microfinance, insertion à l'emploi et entrepreneuriat social) où ces logiques partenariales entre l'État et la société civile donnent consistance au modèle québécois contemporain.

Cette évolution observée au niveau des acteurs de développement est concomitante d'un renouvellement des logiques d'action (Vaillancourt et Lévesque, 1996) ou formes de gouvernance pour reprendre un terme contemporain (Savard et Chiasson, 2001). Ainsi, le modèle québécois, version contemporaine, obéirait à une logique post-providentialiste (Caillouette, 1994) ou post-fordiste (Lévesque 2001 ; Klein, 1992), flexible et horizontale qui décentralise le pouvoir pour le partager entre une multiplicité d'acteurs en tablant sur l'interdépendance et la concertation entre ces acteurs (Proulx, 1999 ; Jessop, 1998).

Curieusement, très peu de travaux se sont interrogés à savoir si les municipalités participent à ce modèle québécois en renouvellement (Chiasson, à paraître). Est-ce que les stratégies des pouvoirs publics urbains s'inscrivent dans ce renouvellement des acteurs et des logiques d'action à l'échelle québécoise ? Si oui, comment ces logiques se traduisent-elles dans un contexte municipal ?

De surcroît, les travaux des chercheurs québécois qui ont analysé le renouvellement de la gouvernance des villes ont à ce jour presque exclusivement porté sur la métropole

montréalaise et sur la ville de Québec ce qui se traduit dans le concret par une méconnaissance des processus de renouvellement des pouvoirs publics dans les villes régionales comme Gatineau. C'est en partant de ce constat que nous nous interrogerons sur les transformations politiques en cours à Gatineau tout en cherchant à voir si ces transformations s'insèrent dans la logique du modèle québécois.

Un survol des activités de la Ville de Gatineau depuis la fusion, en regardant particulièrement les innovations municipales, nous permet de dégager deux lignes de force qui caractérisent bien le renouvellement des logiques de développement urbain. Celles-ci, si elles ne sont pas tirées de la perspective du modèle québécois, nous semblent tout à fait conséquentes avec elle.

Une première ligne de force réside dans la complexification des formes et des demandes de participation publique locales. La formulation des politiques serait confrontée de plus en plus non seulement à des formes de représentation territoriale plus classiques, mais aussi à des demandes de participation multiples provenant de groupes sociaux et d'associations peu ou non territorialisés (Faure, 2003; Hamel, 1999). Prenons pour exemples les associations d'usagers, les groupes de personnes âgées ou de jeunes.

La seconde ligne de force, qui découle assez directement de la première, se situe dans l'institutionnalisation de l'action des acteurs sociaux qui résulte de la mise en place de structures de participation et de consultation par les villes (Godard, 1996). Si pour certains cette institutionnalisation représente une brèche dans le potentiel de transformation des mouvements sociaux, d'autres considèrent avec raison qu'elle équivaut à une reconnaissance des groupes sociaux comme des interlocuteurs légitimes aptes à participer à la prise de décision (Hamel, 1999). Dans un même ordre d'idées plusieurs font valoir que les acteurs de la société civile deviennent de plus en plus des ressources pour les projets collectifs urbains (Balme, Faure et Malibeu; 1999; LeGalès, 1995).

Rappelons que les tendances observées au niveau municipal – la complexification des formes de participation et les demandes de reconnaissance venant des groupes de la société civile dans les interventions publiques – sont parties prenantes du modèle québécois renouvelé (Comeau et al., 2003; Lévesque, 2001). Elles serviront ici de point de référence pour guider notre analyse empirique et nous permettre de voir les liens possibles entre la restructuration municipale à Gatineau et le renouvellement du modèle québécois.

Puisque la présente ville de Gatineau est née d'un exercice de fusion qui date de 2002, il serait prématuré de se prononcer de façon définitive sur son modèle et ses logiques de développement eux-mêmes en émergence. Nous nous limiterons donc ici à la présentation de deux exemples qui suggèrent que la Ville de Gatineau participe à un renouvellement de son mode de développement. Le premier exemple qui sera présenté concerne la mise en place d'une *Charte du patrimoine gatinois* (Comité sur le patrimoine, 2003); le second s'attarde au renouvellement des processus de participation et de consultation entre la ville de Gatineau et les groupes de femmes.

## **LA CHARTE DU PATRIMOINE GATINOIS**

Le premier exemple qui retient notre attention est celui de la mise en réseau d'acteurs locaux cherchant à instituer le patrimoine comme une valeur à respecter sur le territoire de la nouvelle Ville de Gatineau. Il faut mentionner ici que la question du patrimoine n'est pas tout à fait récente en Outaouais. La protection très inégale du patrimoine par les anciennes municipalités de la Communauté urbaine de l'Outaouais avaient, dans les années 1970, créé un certain émoi et une controverse dans la région alors qu'une partie importante des édifices patrimoniaux avaient été détruits, au moins au centre-ville de Hull, pour faire place aux édifices du gouvernement fédéral. (Gaffield et al, 1994). Plus récemment, à la fin des années 1990, l'ancienne Communauté urbaine a répertorié et cartographié les sites patrimoniaux sur son territoire pour l'essentiel situés dans les anciens centres-villes de Hull, Aylmer et Pointe-Gatineau soulevant dans un même temps les enjeux de la protection du patrimoine bâti.

En 2002, à l'issue de la fusion et à la faveur d'un contexte favorable aux débats, la question de la place du patrimoine dans la nouvelle ville de Gatineau a refait surface avec la constitution d'un groupe de réflexion composé d'acteurs de la société civile préoccupés par la question patrimoniale. Ce regroupement inclusif des secteurs socio-économiques avec la Coopérative de développement économique communautaire, la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides; des secteurs culturels avec le Conseil régional de la culture et les sociétés d'histoire locales ainsi que du secteur de l'éducation avec l'Université du Québec en Outaouais, pour ne nommer que ceux-ci, désirait entamer une démarche permettant d'appuyer la mise en valeur du patrimoine urbain.

En prenant comme point d'appui le répertoire de sites patrimoniaux produit par l'ancienne Communauté urbaine et en s'inspirant de la charte du patrimoine élaborée à l'échelle du Québec (Conseil du paysage québécois, 2000), l'idée de mettre sur pied une Charte du patrimoine en Outaouais a rapidement été envisagée par le regroupement. Inaugurée à l'hiver 2003, La charte du patrimoine gatinois, en plus de définir une vision et un projet pour le territoire de la nouvelle Ville de Gatineau, constitue un engagement formel des partenaires pour le respect et la promotion des lieux patrimoniaux ainsi que pour la revitalisation des noyaux historiques de Gatineau.

À ce jour, plus d'une centaine d'organismes ont déjà signé la Charte gatinoise et les promoteurs souhaitent, à terme, obtenir la signature et l'engagement de la municipalité. Si cette dernière hésite toujours à signer officiellement la Charte, l'initiative a cependant déjà des retombées puisque dans une première mesure de reconnaissance, la Ville a inscrit, à l'automne 2003, le patrimoine au cœur de sa nouvelle politique culturelle. Dans le cadre de cette politique, il est reconnu que les interventions publiques gatinoises, incluant le schéma d'urbanisme, doivent dorénavant tenir compte de la préservation et de la promotion du patrimoine (Ville de Gatineau, 2003).

Dans cet exemple, il est intéressant de noter que les promoteurs du projet ont profité du contexte de restructuration municipale post-fusions pour s'immiscer dans le débat afin de faire reconnaître le patrimoine comme une priorité de la Ville. Cet exemple semble aussi,

bien illustrer l'émergence de formes de participation innovatrices qui s'éloignent des formes plus classiques de représentation. D'une part, l'élaboration de la Charte prend son origine dans l'initiative de citoyens intéressés du monde associatif et se réalise dès le départ sans passer par les canaux formels politiques et bureaucratiques de la municipalité. Le cas nous met en présence d'une action concrète démontrant une volonté de participation aux processus publics dans la mesure où les promoteurs et signataires de la Charte se sont mobilisés afin que la municipalité accepte d'incorporer le patrimoine dans ses actions publiques. Autrement dit, à partir d'une dynamique de concertation des acteurs de la société civile, on a cherché à influencer les orientations futures et les façons de faire du milieu municipal. Par la mobilisation et la concertation les citoyens ont été ici en mesure de se doter d'une voix qui trouve un écho au niveau municipal jusqu'à influencer les orientations futures de la Ville.

D'autre part, la démarche entreprise par les promoteurs de la Charte du patrimoine peut être interprétée comme s'inscrivant dans un renouvellement des formes de représentation car elle cherche à faire valoir la légitimité de nouveaux interlocuteurs. L'importance qu'ont traditionnellement pris, à Gatineau comme dans bien des villes québécoises et canadiennes, les promoteurs immobiliers dans la définition du cadre bâti urbain a souvent laissé peu de place à des préoccupations comme celles du patrimoine et aux acteurs qui portent cette dernière préoccupation. Dans ce cas, les promoteurs de la Charte réclament non seulement que le patrimoine devienne une valeur respectée par la Ville, mais également que les groupes de la société civile qui se préoccupent de la question patrimoniale puissent intervenir dans la «discussion publique», la «prise de décision» et la «mise en œuvre de projets de conservation et de valorisation du patrimoine» (Comité sur le patrimoine, 2003, p.7)

## **LE MOUVEMENT DES FEMMES ET LA VILLE DE GATINEAU**

Un nouveau mode de gouvernance partagée se dessine également à travers l'émergence d'une volonté du mouvement des femmes de tisser des liens avec la Ville de Gatineau. Deux exemples de stratégies municipales post-fusion impliquant d'une part l'Assemblée

des groupes de femmes d'Interventions régionales (AGIR) et d'autre part l'Association des femmes immigrantes (organisation membre d'AGIR) servent à illustrer la nouvelle dynamique.

L'objectif ici n'est pas de récapituler l'histoire du mouvement des femmes dans l'Outaouais mais il est important de souligner que jusqu'aux années 1990 les liens les plus étroits entre les groupes de femmes de l'Outaouais et le monde extérieur aux groupes se tissaient presque exclusivement avec les regroupements québécois et le gouvernement québécois. Les liens entre les groupes de femmes de l'Outaouais et le monde municipal dans la région étaient très limités, voire pratiquement inexistant. Comme Brais et Frohn (2002) le constatent « Jusqu'à récemment, les conseils municipaux n'étaient pas considérés par les groupes de femmes comme des lieux de pouvoir à investir ». (p.55)

Avec les réformes dans le domaine de la régionalisation du gouvernement québécois des années 1990, le mouvement québécois des femmes a entrepris de mettre en œuvre des stratégies d'insertion régional et municipal (Masson, 2001, 2003 ; Brais et Frohn, 2002). Dans le cas de Montréal, la stratégie a pris une forme plus institutionnalisée avec la tenue du sommet de Montréal en juin 2002 et la promesse de la ville de mettre sur pied un conseil des Montréalaises (en train de se réaliser en 2004). L'institutionnalisation de ces liens à Montréal se construit sur la base d'une tradition de collaboration entre la fonction publique municipale (le programme femmes et ville) et le mouvement des femmes. Citons ici le Comité d'action des femmes et la sécurité urbaine (CAFSU) mis en place en 1992 (Ville de Montréal, Bâtir sur nos acquis, 2004).

Dans l'Outaouais québécois, la situation s'est présentée différemment. La régionalisation a permis la création de liens entre le mouvement des femmes, le Conseil régional de développement (CRD) et le Bureau régional du Conseil du statut de la femme alors que les liens créés entre les municipalités et le mouvement des femmes sont demeurés plus restreints, faisant surtout appel aux regroupements de femmes d'affaires et touchant beaucoup moins les groupes de femmes oeuvrant dans les secteurs dits sociaux .

Le peu d'intérêt de la part des municipalités pour l'expertise des groupes de femmes de

secteurs dits sociaux peut s'expliquer en partie par le fait que les champs de compétence dévolus aux municipalités québécoises n'étaient jusqu'à très récemment pas explicitement sociaux. Malgré l'incidence des activités municipales sur le développement social et les questions d'ordre social en général (Letarte, 2003; Séguin, 1995), les élus municipaux ne se percevaient pas comme mandataires ou responsables de dossiers sociaux (Andrew, 1994) et par conséquent moins enclins à construire une expertise sur le plan social ou à solliciter les groupes en mesure de les aider à construire cette expertise.

Il a cependant été démontré depuis par les chercheurs que les activités et décisions concernant l'aménagement du territoire, le transport public et les infrastructures ont un impact social évident (Andrew, 2000).

Cette perception du mandat, en voie d'évolution, perdure jusqu'à aujourd'hui. Au delà de leurs prérogatives en ce qui concerne l'entretien et le développement d'infrastructures ainsi que la desserte de services de base, les élus municipaux se sentent investis avant tout d'un mandat de développement de leur municipalité. Or ce développement est généralement conçu par les élus entièrement comme étant de nature économique (Filion, 1991) et dans ce cadre où les liens entre le social et l'économique ne sont pas reconnus, les groupes de femmes œuvrant dans les domaines sociaux ne sont certainement pas vues comme des agents de développement économique. La responsabilité nouvelle des municipalités québécoises dans le domaine du développement social ou dans celui de la régionalisation de l'immigration a certainement la capacité de changer la situation actuelle mais ce n'est pas encore fait. Dès lors la question est de savoir comment conscientiser la ville au fait que les groupes de femmes représentent une expertise pour certains des dossiers de la ville.

D'autre part, les réticences de la ville à s'investir dans la création de liens avec les groupes de femmes semblent proportionnelles aux hésitations des femmes à s'engager dans la même voie vis-à-vis de la municipalité. Les groupes de femmes ont en général une compréhension limitée du rôle de la municipalité et ne sont pas facilement convaincus que la municipalité se préoccupe des enjeux portés par les femmes .

C'est en tenant compte de cette problématique d'ensemble qu'AGIR (un regroupement

intersectoriel régional) a élaboré une stratégie en deux volets pour d'une part faire prendre conscience aux femmes la pertinence de leur participation dans la sphère publique et d'autre part établir des liens avec la ville. Pour sensibiliser les femmes aux enjeux municipaux, AGIR a organisé en 2003 deux demi-journées de formation avec ses membres, dont la première journée avait pour thème «Imaginons la ville ». À l'occasion de cette réunion, les femmes ont pu s'exprimer en tant que citoyennes sur leurs priorités en ce qui concerne la vie de quartier, les services aux quartiers résidentiels, les projets intergénérationnels et la sécurité. Pendant l'exercice, les femmes ont davantage réalisé la pertinence de leur apport potentiel ainsi que l'importance de s'impliquer au niveau des processus de formulation du schéma d'aménagement du territoire et d'élaboration de la politique familiale de la ville de Gatineau.

La deuxième journée de formation organisée par AGIR avait ensuite donné l'opportunité aux groupes de femmes de réfléchir sur l'établissement de liens potentiels entre leurs priorités et les structures de la municipalité. Parmi les solutions envisagées, les commissions municipales sont apparues comme des portes d'entrée intéressantes afin de démontrer à la municipalité leur efficacité à titre de partenaires. L'intérêt des commissions municipales illustre l'institutionnalisation des mouvements sociaux, cherchant une participation dans les structures établies de participation. Le rapport annuel d'AGIR 2003-2004 souligne cette orientation :

L'assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales a œuvré à consolider ses relations au sein de la Ville de Gatineau.

- Rencontres régulières avec les conseillères Denise Laferrière et Louise Poirier,
- Rencontre avec Aurèle Desjardins, responsable, à la ville de Gatineau du dossier CRÉ,
- Rencontre avec le cabinet du maire sur la question de la représentation féminine de la ville de Gatineau à la CRÉ,
- Organisation, en collaboration avec la Table femme et développement régional du CRDO et Louise Poirier, conseillère à la ville de Gatineau, d'une soirée de réflexion et de discussion sur les mesures à prendre pour favoriser une plus grande participation des femmes à la politique municipale;
- Participation au processus de consultation de la Ville sur la politique familiale par l'organisation de trois rencontres – membres d'AGIR, membres du REFAP et fonctionnaires du gouvernement du Québec qui auront lieu en mai 2004 (p.10)

Pour sa part l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais a initié un projet en 2003 visant à raffermir les liens entre les femmes immigrantes et la société locale en sensibilisant les femmes aux structures et aux processus de décision des institutions locales tout en sensibilisant les institutions à la réalité des femmes immigrantes. Le projet mené avec la ville de Gatineau et autres acteurs clés de la société civile gatinoise notamment la Commission scolaire et la Régie régionale de la santé et des services sociaux a donné lieu à des activités de sensibilisation, entre autres des rencontres entre conseillers municipaux et femmes immigrantes.

Par l'entremise de ce projet, dans lequel l'administration municipale est un acteur-clé, l'association espère à la fois mieux informer ses membres sur les responsabilités du gouvernement municipal et mieux sensibiliser ce dernier au potentiel d'expertise que représentent les femmes immigrantes. Encore une fois, cette stratégie représente une innovation : l'initiative émane de la société civile, et ouvre la porte pour une implication croissante du gouvernement municipal dans un dossier –celui de l'immigration et la diversité culturelle– traditionnellement réservé aux paliers « supérieurs » de gouvernement. Les organisations de la société civile prennent l'initiative de réclamer une participation accrue à la vie municipale et elles optent pour une participation à travers les canaux institutionnalisés. Elles cherchent à influencer, voire même à transformer, les municipalités mais par la participation et non pas la confrontation.

## **CONCLUSION**

Par cette brève description d'initiatives locales visant à accroître l'activité de la ville de Gatineau en lien avec la société civile, nous avons voulu explorer la pertinence du niveau municipal en tant qu'exemple du modèle québécois de développement qui se renouvelle. À cette fin nous avons défini le modèle selon deux dimensions : la participation de la société civile et la transformation des logiques d'action vers le réseautage, la concertation et la flexibilité.

Les initiatives menées par le mouvement des femmes (à travers AGIR et l'Association des femmes immigrantes) ainsi que par les acteurs dans le secteur culturel (dans le dossier de la *Charte du patrimoine gatinois*) en sont à leurs débuts mais déjà nous semblent révélatrices de tendances allant dans le sens d'un renouveau du modèle de gouvernance à Gatineau. Dans ces deux exemples, la société civile de Gatineau perçoit la Ville comme un levier pour faire avancer ses intérêts. La reconnaissance et la protection du patrimoine ainsi que les intérêts des groupes de femmes peuvent progresser si la Ville en fait des priorités et si elle reconnaît l'expertise autant des groupes de femmes que des organismes communautaires en patrimoine ainsi que leur capacité à devenir des interlocuteurs valables dans le débat public local.

Cette reconnaissance, n'est bien entendu, pas acquise pleinement comme notre analyse a permis de le montrer. Cependant, la création de la nouvelle ville de Gatineau ainsi que le parfois difficile projet de construire une nouvelle identité à une échelle plus régionale (Gilbert, 2001) ont mis en branle des processus de formulation des politiques qui font appel au soutien de nouveaux acteurs de la société civile tout en donnant à la municipalité de Gatineau une responsabilité accrue (Chiasson et Andrew, à paraître). Celle-ci vient en partie des processus de décentralisation du gouvernement québécois mais, encore plus, des attentes des acteurs de la société civile locale qui voient maintenant – et cela est assez nouveau comme le montre Alain Faure (2003) dans le cas de Montréal – la municipalité comme un acteur clé dans plusieurs débats de société.

Les formes d'action choisies par les acteurs sont en lien avec ce modèle de gouvernance : elles visent à créer des réseaux qui combinent les acteurs étatiques et les acteurs de la société civile. Elles visent directement des réseaux locaux et donc horizontaux – partant de Gatineau. L'inspiration peut venir d'ailleurs mais l'action est locale. Cette action a comme objectif la concertation locale centrée sur la municipalité : la ville de Gatineau conçue comme un moteur du développement économique mais aussi social et culturel.

Les initiatives de collaboration ville-milieu bien qu'encore timides représentent un hiatus avec le modèle québécois de la révolution tranquille. Le suivi de ces initiatives dans les

diverses régions du Québec mérite l'attention de la communauté universitaire parce qu'annonciatrices de nouvelles formes de gouvernance et d'un renouvellement de la démocratie .

## RÉFÉRENCES

- AGIR, Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales, *Rapport annuel 2003-2004*, Gatineau.
- AKTOUF, Omar, Renée BÉDARD et Alain CHANLAT (1995). « Management, éthique catholique et esprit du capitalisme : l'exemple québécois », dans Jean-Pierre DUPUIS (s.d.), *Le modèle québécois de développement économique : débats sur son contenu, son efficacité et ses liens avec les modes de gestion des entreprises*, Cap-Rouge, Presses Interuniversitaires, p. 97-113.
- ANDREW, Caroline (1994). « Recasting Political Analysis for Canadian Cities », dans Vered AMIT-TALAI et Henri LUSTIGER-THALER (s.d.), *Urban Lives, fragmentation and resistance*. Toronto, McLelland and Stewart, p. 93-119.
- ANDREW, Caroline (2000). « La gouvernance locale », *Relations*, n° 659, avril, p. 75-77.
- BALME, Richard, Alain FAURE et Albert MALIBEAU (s.d) (1999). *Les nouvelles politiques locales*. Paris, Presses de Sciences politiques.
- BÉLANGER, Yves (1995). « Québec Inc. : la dérive d'un modèle? », dans Jean-Pierre DUPUIS (s.d.), *Le modèle québécois de développement économique. Débats sur son contenu, son efficacité et ses liens avec les modes de gestion des entreprises*, Cap-Rouge, Presses Interuniversitaires, p. 21-38.
- BOURQUE, Gilles (2000). *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 276 pages.
- BRAIS, Nicole et Winnie FROHN (2002), « État local et mouvement des femmes à Québec : une étude de cas », *Lien social et politiques*, vol. 47, p. 55-66.
- CAILLOUETTE, Jacques (1994). « L'État partenaire du communautaire : vers un nouveau modèle de développement? », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n°1 p.161-175.
- CHIASSON, Guy (à paraître). « La politique québécoise de fusions municipales : quel modèle de développement », dans *Petites sociétés et modèle de développement* (titre provisoire)
- CHIASSON, Guy et Caroline ANDREW (à paraître). « Restructurations municipales et renouvellement des modèles de gouvernance locale : le cas d'Ottawa-Gatineau », *Actes du Colloque international de géopolitique urbaine* (titre provisoire)
- COMEAU, Yvan, Louis FAVREAU, Benoît LÉVESQUE et Marguerite MENDELL (2001). *Emploi, économie sociale et développement local: Les nouvelles filières*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 302 pages.
- COMITÉ SUR LE PATRIMOINE (2003). *Charte du patrimoine gatinois*. Gatineau.
- CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS, (2000), *Charte du paysage québécois*.

- DUPUIS, Jean-Pierre (1998), « Le rôle des acteurs locaux et régionaux dans la construction du modèle québécois de développement économique », dans Marc-Urbain PROULX (s.d.), *Territoires et développement économique*, Paris, L'Harmattan, p. 129-153.
- FAURE, Alain (2003). « Une île, une ville, un laboratoire politique? », *Possibles*, vol. 27, n° 1-2, p. 15-27.
- FAVREAU, Louis et Jean-Louis LAVILLE (1997). « Le Secrétariat d'État à l'action communautaire du gouvernement du Québec : une mise en perspective autour des notions d'État solidaire et d'économie solidaire », *Économie et solidarités*, vol. 28, n° 2, p. 23-32.
- FILION, Pierre (1991). « Local economic development as a response to economic transition », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XIV, n° 3, automne, p. 347-370.
- GAFFIELD, Chad et al.(1994). *Histoire de l'Outaouais*, Québec, Éditions de l'IQRC, 876 pages.
- GILBERT, Anne (2001). « Construire la métropole de l'Outaouais », *Québec 2002. Annuaire politique, social, économique et culturel*, Montréal, Fides, p. 308-317.
- GODARD, Francis (1996). « Des partenariats dans nos villes pour l'innovation urbaine », *Gestion des transformations sociales (MOST-UNESCO)*, Document de travail n° 9 ([www.unesco.org/most/ds9p.htm](http://www.unesco.org/most/ds9p.htm)).
- HAMEL, Pierre (1999), « La consultation publique et les limites de la participation des citoyens aux affaires urbaines », *Recherches sociographiques*, vol. XL, no 3.
- JESSOP, Bob (1998). « L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec : le cas du développement économique », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, p. 31-49.
- KLEIN, Juan-Luis (1992). « Le partenariat : vers une planification flexible du développement local ? », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XV, n° 3, p. 491-505.
- LAFORÉST, Rachel (2001). « Repenser la relation entre gouvernement et secteur bénévole : à la croisée des chemins au Québec et au Canada », *Politique et Sociétés*, vol.20, n° 2 et 3, p. 37-68
- LAFORÉST, Rachel (2003). « The times are changing : Quebec politics under the Liberal government, a new era? ». Présentation à la conférence *Québec and Canada in the New Century*, Queen's University, Kingston.
- LEGALÈS, Patrick (1995). « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 45(1), p. 57-95.
- LETARTE, Georges (2003). *Les municipalités et le développement social. Un cas type : les municipalités de la région de la capitale nationale*. Rimouski, GRIDEQ, 142 pages.
- LÉVESQUE, Benoît (2001). « Le modèle québécois : Un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société? », *Cahiers du CRISES*, Montréal, UQAM, 24 pages.
- LÉVESQUE, Benoît, Gilles BOURQUE et Yves VAILLANCOURT (1999). « Trois positions dans le débat sur le modèle québécois », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 2, p. 1-10.

- MASSON, Dominique (2001), « Gouvernance partagée, associations et démocratie: les femmes dans le développement régional », *Politiques et sociétés*, vol. 20, n° 2-3, p. 89-115.
- MASSON, Dominique (2003). « Échelles et représentation politique des femmes : une exploration des politiques de changement d'échelle ("rescaling politics") ». Présentation à la conférence *Traverser les frontières de la territorialité*, Université d'Ottawa, Ottawa.
- MIGUÉ, Jean-Luc (1999). *Étatisme et déclin du Québec : bilan de la Révolution tranquille*. Montréal, Les Éditions Varia, 246 pages.
- MONTPETIT, Éric (2003), « A policy network perspective on the Quebec model ». Présentation à la conférence *Quebec and Canada in the new Century*, Queen's University, Kingston.
- PAQUET, Gilles (1999). *Oublier la Révolution tranquille : pour une nouvelle socialité*. Montréal, Liber, 159 pages.
- PROULX, Marc-Urbain (1999). « Volontariat institutionnel et gouvernance du Québec à l'échelle supralocale », *Économie et solidarités*, vol. 30, n° 2, p. 60-74.
- PROULX, Pierre-Paul (2000), « Quel modèle de développement pour le Québec de demain? », *Action nationale*, vol. 90, n° 10, p. 85-107.
- SAVARD, Sébastien et Guy CHIASSON (2001).« La gouvernance des services sociaux : quelle participation pour les organismes communautaires? », *Politique et sociétés*, vol. 20, n° 2-3, pp 141-158.
- SÉGUIN, Anne-Marie (1995). « L'espace : un enjeu pour les femmes », dans Denyse COTÉ et al. (s.d.), *Du local au planétaire : réflexions et pratiques de femmes en développement régional*, Les Éditions Remue-ménage, p. 93-108.
- VAILLANCOURT, Yves et Louis FAVREAU (2000), « Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire » *Cahier de la Chaire de recherche en développement communautaire, série recherche no 18*, Hull, UQAH, 23 pages.
- VAILLANCOURT, Yves et Benoît LÉVESQUE (1996). « Économie sociale et recon-figuration de l'État-providence », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 9, n° 1, pp 1-13.
- VILLE DE GATINEAU (2003). *La culture : une passion qui nous anime. Politique culturelle* (<http://www.ville.gatineau.qc.ca/gatineau/pdf/Politiqueculturelle.pdf>).
- VILLE DE MONTRÉAL, (2004), *Bâtir sur nos acquis.* ([www.paysage.qc.ca/cpq/charte.pdf](http://www.paysage.qc.ca/cpq/charte.pdf))

